



## AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

DG – Direction – Unité	DG CONNECT – Direction A – Bureau de l'IA
Numéro de poste Sysper:	<a href="#">Click or tap here to enter text.</a>
Personne de contact: Prise de fonctions souhaitée: Durée initiale: Lieu de détachement:	Kilian GROSS, CNECT A2 3ème trimestre 2024 1 années <input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre: <a href="#">Click or tap here to enter text.</a>
Type de détachement	<input checked="" type="radio"/> Avec indemnités <input type="radio"/> Sans frais - "-----
Cet avis de vacance est ouvert aux:  <input checked="" type="radio"/> États Membres de l'UE ainsi qu'aux <input type="checkbox"/> pays AELE suivants: <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> pays tiers suivants: ... <input type="checkbox"/> organisations intergouvernementales suivantes: ...  <input type="radio"/> Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	
Délai des candidatures	<input checked="" type="radio"/> 2 mois <input type="radio"/> 1 mois  Date limite pour postuler: 25-07-2024

### Présentation de l'entité (nous sommes)

**Le Bureau européen de l'IA a été lancé en tant que point d'expertise central en matière d'intelligence artificielle (IA) dans l'Union.** Cette nouvelle structure au sein de la Commission européenne fait partie de la direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CONNECT), à la suite de la décision de la Commission du 24 janvier 2024.

**Le Bureau de l'IA jouera un rôle clé dans la mise en œuvre du nouveau règlement de l'UE sur l'IA (loi sur l'IA ou « AI Act »), renforcera le développement et l'utilisation d'une IA digne de confiance et encouragera la coopération internationale.**

**Le Bureau de l'IA contribuera à l'application cohérente de la loi sur l'IA dans l'ensemble des États membres et, en particulier, à l'application des nouvelles règles relatives aux modèles d'IA à usage général.** Il s'agit notamment de coordonner la mise en place d'un système de gouvernance efficace, y compris la mise en place d'organes consultatifs au niveau de l'Union, facilitant le soutien et l'échange d'informations. En ce qui concerne l'IA à usage général, il s'agit notamment d'élaborer des outils, des méthodologies et des critères de référence pour évaluer les capacités, en particulier pour les modèles d'IA à usage général présentant des risques systémiques, d'encourager et de faciliter l'élaboration de codes de pratique visant à préciser les règles, de classer les modèles présentant des risques systémiques et de surveiller la mise en œuvre effective et le respect du règlement. Ce dernier est facilité par le pouvoir de demander des documents, de réaliser des évaluations types, d'enquêter sur d'éventuelles infractions aux règles et de demander aux fournisseurs de prendre des mesures correctives.

**Le Bureau de l'IA assurera également la coordination en ce qui concerne la politique en matière d'IA et la collaboration** entre les institutions, organes et agences de l'Union concernés, ainsi qu'avec les experts et les parties prenantes. En particulier, il établira un lien étroit avec la communauté scientifique afin de soutenir l'application de la législation, de servir de point de référence international en matière d'IA et de faciliter les échanges et la collaboration avec des institutions similaires dans le monde entier.

**Une partie des travaux du Bureau de l'IA sera consacrée à soutenir le développement, le déploiement et l'utilisation accélérés de systèmes et d'applications d'IA dignes de confiance** qui apportent des avantages sociétaux et économiques et contribuent à la compétitivité et à la croissance économique de l'Union. En particulier, le Bureau fera la promotion des écosystèmes d'innovation en collaborant avec les acteurs publics et privés concernés et la communauté des « jeunes pousses ».

**Le Bureau contribuera à la coopération internationale en matière d'IA**, y compris la politique d'innovation et d'excellence, avec les pays tiers et les organisations internationales, notamment en prônant une gestion responsable de l'IA et en promouvant l'approche de l'Union en faveur d'une IA digne de confiance, en contribuant à la coopération internationale en matière de réglementation et de gouvernance de l'IA et en contribuant à la mise en œuvre des accords internationaux sur les règles en matière d'IA, y compris en apportant un soutien aux États membres.

Le Bureau de l'IA coopérera avec le Comité européen de l'intelligence artificielle et sera soutenu par un groupe scientifique composé d'experts indépendants.

**Pour la mise en œuvre de la législation sur l'IA, nous recherchons des experts nationaux détachés très motivés, dotés d'un éventail de compétences, pour travailler au sein de l'équipe pluridisciplinaire chargée de la mise en œuvre.**

**Présentation du poste (nous proposons)**

**Travailler pour le Bureau de l'IA offre une occasion unique pour les personnes passionnées dans le domaine de l'IA de contribuer de manière significative à façonner**

l'avenir de la loi sur l'IA en Europe. En tant que structure chargée de mettre en œuvre le premier règlement global sur l'IA au monde, le Bureau de l'IA est à la pointe de l'innovation, de la gouvernance et de l'élaboration des politiques dans le paysage de l'IA.

**En rejoignant le Bureau de l'IA, vous jouerez un rôle central dans l'application et la supervision des nouvelles règles applicables aux modèles d'IA à usage général** et dans la garantie de leur conformité avec les obligations prévues par la réglementation européenne. Ce rôle offre la possibilité de contribuer activement à l'élaboration de codes de bonnes pratiques et d'orientations et de lignes directrices pour soutenir la mise en œuvre pratique du règlement à venir, ainsi que d'outils de soutien, tels que des protocoles normalisés et des bonnes pratiques.

**Ce qui rend cette opportunité encore plus passionnante, c'est la perspective d'être à la pointe de la communauté mondiale de l'IA.** Le Bureau de l'IA est déterminé à favoriser la collaboration et la coordination entre les institutions, organes, agences, experts et parties prenantes de l'Union. En tant que membre de l'équipe, vous aurez la possibilité de servir de lien avec la communauté scientifique, de soutenir l'application de la loi sur l'IA et de faire du Bureau de l'IA un point de référence international. Ce rôle offre également la possibilité de faciliter les échanges et la collaboration avec des institutions similaires dans le monde entier, contribuant ainsi à une compréhension mondiale commune de la gouvernance de l'IA.

L'équipe travaille en étroite collaboration avec les États membres, les autorités de régulation et d'autres organismes disposant de l'expertise nécessaire, ainsi qu'avec les pays tiers et les organisations internationales concernés.

En résumé, la collaboration avec le Bureau de l'IA offre une possibilité unique de contribuer activement à la mise en œuvre d'une réglementation novatrice, de dialoguer avec des experts de premier plan sur le terrain et de participer à un parcours transformateur pour façonner le développement éthique et responsable de l'IA en Europe. Si vous êtes passionné par la gouvernance, la politique et la réglementation en matière d'IA, n'hésitez plus, travailler pour le Bureau de l'IA c'est une occasion passionnante d'avoir une incidence durable sur l'avenir de l'IA en Europe et au-delà.

## **Profil du titulaire (nous recherchons)**

### **Spécialiste des politiques et réglementations numériques**

Sous la supervision du chef d'unité ou d'un chef d'équipe, l'expert national détaché serait chargé de l'innovation, de la supervision et du suivi, de l'analyse et des conseils liés aux dispositions de la législation sur l'IA.

Le candidat retenu devra posséder une expérience avérée en tant que **spécialiste des politiques et réglementation de l'UE dans le domaine du numérique et de l'IA**, ainsi que de solides compétences en matière d'analyse et de recherche, avec la capacité de traduire les résultats en politiques réalisables. En outre, le candidat devrait avoir une expérience ou, idéalement, une expertise spécialisée dans la coopération internationale sur des sujets liés à la technologie et à l'IA, ainsi qu'une compréhension approfondie des mécanismes de contrôle de l'application de la législation. Une expérience d'analyse économique ou du suivi et de la surveillance des marchés et des chaînes de valeur dans le secteur numérique serait un atout.

Les tâches peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Contribuer à la mise en œuvre de la loi sur l'IA, en établissant des approches, des lignes directrices et des cadres analytiques fondés sur des données probantes ;
- Contribuer à la mise en place de procédures et de processus internes et externes solides, y compris les flux de travail numériques internes pertinents ;
- Dialoguer avec les parties prenantes concernées et la communauté scientifique afin de recueillir des connaissances et des éléments de preuve à l'appui de l'application de la loi sur l'IA ;
- Collaborer avec les entreprises, les États membres, les tiers et les autres parties prenantes pour préparer la mise en œuvre effective des règles, notamment en contribuant au droit dérivé, aux lignes directrices, aux codes de bonnes pratiques, aux codes de conduite ou aux normes pertinentes ;
- Dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires chargées des dossiers, détecter, enquêter et analyser les infractions potentielles à la loi sur l'IA ;
- Contribuer à l'expertise interne dans tous les domaines, notamment par le suivi de l'écosystème de l'IA à usage général, de l'évolution des technologies et du marché et de l'émergence de nouveaux risques ;
- Contribuer à l'élaboration de politiques et de procédures pour l'application de la loi sur l'IA.

Les tâches peuvent également comprendre :

- Conduire des enquêtes auprès d'entités désignées et d'activités connexes, notamment en demandant des documents et des informations, en réalisant des évaluations et en demandant des mesures ;
- Contribuer aux enquêtes conjointes menées avec les États membres ;
- Mener des activités de suivi et de contrôle.

### **Critères d'éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. Si vous venez d'un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

### **Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l'Union européenne doit obligatoirement disposer d'une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#). Il vous appartient de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de votre détachement.

### **Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l'intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l'AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veillez ne pas ajouter d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes ou attestation d'expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

### **Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil <sup>(1)</sup>. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

---

(<sup>1</sup>) Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).